3 Année. — N° 25. PARAIT LE SAMEDI 18 JUIN 1887.

SISTERON-JOURNAL

Politique, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
Payables d'avance :
Quatre Francs par An
Etranger : le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant
Les manuscrits non insérés, ne seront pas rendus

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 0,20 cent.
Commerciales : à forfait
Réclames : la ligne 0,30 cent.

AVIS

Nous informons les Bas-Alpins habitant Marseille, que SISTERON-JOURNAL est en vente :

Chez Madame ANDRÉJOL, kiosque, 30, Cours Belsunce, en face la rue Tapis-Vert.

Le Numéro : 5 Centimes

Chambre des Députés

Paris, 16 *Juin* 1887

La Chambre des Députés a siégé également hier et a été saisie d'une question relative aux réclamations des employés du ministère des Postes et Télégraphes.

—o—

A l'issue de la séance de la Chambre, le ministre des Finances a signifié hier les arrêtés qu'il vient de prendre et qui rapportent les nominations faites in-extremis par M. Granet avant son départ du ministère.

Sur les 37 nominations incriminées, 3 seulement sont maintenues, parce que les fonctions auxquelles elles correspondent, ne rentrent pas dans les cadres administratifs.

Parmi ces nominations se trouvent celle de M. Violet, ancien chef de Cabinet, qui devient secrétaire du Comité des travaux de l'Inspection du contrôle et celle de M. Besseyres de Dyanes qui devient bibliothécaire.

Pour les autres, il y a lieu de distinguer trois catégories :

1° Celle concernant les employés qui, faisant déjà partie de l'administration, ont reçu un avancement. Ces employés sont remis dans les fonctions qu'ils occupaient auparavant ;

2° Celle concernant les employés qui, sans avoir eu d'avancement, ont reçu une indemnité annuelle fixe. Cette indemnité est supprimée ;

3° Celle concernant les employés qui, étrangers à l'administration, ont été d'emblée titularisés. Pour ceux-là, les arrêtés rapportent purement et simplement leurs nominations.

—o—

Les économies réalisées par M. Fallières sur les crédits du ministère de l'Intérieur s'élèveront à plus de 3.500.000 fr. En outre, le Ministre s'occupe en ce moment de l'élaboration d'un projet de réorganisation des Conseils de Préfecture, qui doit également apporter de sensibles réductions dans les dépenses du ministère de l'Intérieur.

LA LOI MILITAIRE

et les Instituteurs

—

Au moment où est venue devant la Chambre la discussion de la nouvelle loi militaire, on est à se demander si l'Instituteur sera, oui ou non soldat. Personnellement, j'estime que, dans un pays du suffrage universel, il ne doit exister ni deux poids ni deux mesures. Une loi réellement sage et honnête n'admet pas plus l'exception que le privilège et l'injustice.

Dans une démocratie comme la nôtre, toute règle d'Etat doit réunir avec le caractère de l'Egalité les principes de la Justice.

A l'heure où elle excite autour d'elle la jalousie et la convoitise des nations étrangères, la France plus que jamais, a besoin d'être unie et nombreuse. Tous ses enfants, au même degré, lui sont également utiles et nécessaires. En présence de dangers imminents, de menaces fréquentes, d'une lutte ajournée, d'une guerre possible, pourquoi le futur Instituteur ne serait-il pas soldat comme l'agriculteur ou l'ouvrier ?

En déclarant que « tout Français doit le service militaire personnel, » en supprimant le système du remplacement et de l'exonération, peut-on, de l'armée, maintenir plus longtemps des dépenses choquantes ! Eh bien ! non. Il faut que la France sache que l'Instituteur ne craint pas d'être soldat. Il veut l'être et il le demandera. Si, dans l'enseignement comme partout ailleurs, il se trouve des hommes, je ne dirais pas, lâches ni poltrons, mais timides, il en existe beaucoup qui sont intelligents, républicains, patriotes et dont le point d'honneur est de concourir à la défense nationale comme au bien-être général du Pays.

Ainsi donc, que le Législateur, en abaissant de 5 à 3 ans le service de l'armée, efface aussi les derniers vestiges de l'inégalité en matiere militaire. Que l'Instituteur soit soldat, qu'il porte le sac, qu'il connaisse les besoins et les fatigues du métier ; qu'il acquière sous les drapeaux et non dans les écoles, l'ordre, la discipline et l'adresse dont il devra, le premier, donner l'exemple aux enfants, aux futurs défenseurs de la Patrie et de la République.

Le jour où l'Instituteur sera soldat, où l'esprit de corps et l'esprit militaire, auront, pour demeurer unis, pénétré dans les masses, ce jour-là, la France sera aussi puissante que vaillante et forte. Elle pourra, sans crainte, atttendre ses ennemis, les regarder en face et leur dire : La France républicaine est prête !

L. G.
Instituteur.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

SISTERON

—

Favorisée par le beau temps la, foire *des Cerises* a amené lundi la plus grande animation dans notre ville, malheureusement il n'y a pas eu un résultat d'affaires comme les années précédentes. Les porte-monnaie sont presque secs par suite des mécomptes agricoles, industriels et commerciaux, et leur vide influe sur les transactions foraines; malgré cela ou peut-être a cause de cela, le nombre des étalagistes va chaque jour grandissant, et bientôt la place du marché sera insuffisante a les contenir.

—

M. Fabre, ancien directeur de l'Ecole Normale de Draguignan, ancien inspecteur primaire a Marseille, nommé Inspecteur (1re classe) dans notre arrondissement, en remplacement de M. Caire, est venu prendre possession de son nouveau poste. Nous souhaitons la bienvenue a M. Fabre dont on nous dit beaucoup de bien.

—

Le chroniqueur Dignois du *Républicain des Alpes*, se livre, à propos de notre pauvre cité, dans le numéro de dimanche dernier, à un persiflage sans doute spirituel, mais certainement peu mérité.

Cette belle tirade nous est décochée parceque la plupart de nos compatriotes, — Béotiens paraît-il, en matière d'art, — se sont permis de ne pas trouver parfaite la Troupe Dartès.

Il est évident — comme vous le dites très-bien, honorable confrère, — que vous autres Dignois, humbles villageois que vous êtes, qui n'aurez peut-être jamais l'électricité pour éclairer vos pauvres têtes, vous devez vous contenter, comme par le passé, de la petite troupe qui vous égaye.

Sevrés, dans vos montagnes, de toutes sortes de distractions, — c'est toujours vous qui parlez. — Vous devez avoir des trésors d'indulgence pour les artistes qui veulent bien vous distraire.

Mais chez nous, à Sisteron, où, comme distraction, nous n'avons que l'embarras du choix, il est tout naturel que nous soyons plus difficiles. D'ailleurs, vous ne croyiez pas être si bon prophète, et, ce que vous avez annoncé comme une affreuse mystification, est bel et bien une agréable réalité.

La prochaine ouverture du Théâtre, dont la construction est presque achevée en ce moment, sera faite par une troupe Parisienne, qui est en tournée en province.

Nous vous réservons la surprise de la composition de la troupe et des attractions du programme, espérant toutefois, que Digne et Manosque, *nos voisines rivales*, — toujours d'après vous, cher confrère, — ne seront pas trop jalouses de cette bonne fortune et finiront par se consoler.

—

Conseil Municipal. — Dans une de ses dernières séances, le Conseil Municipal a décidé l'emprunt de 7.000 francs pour combler le déficit fait par la précédente administration. Pour amortir le capital et faire le service des intérêts de nouvelles charges vont peser sur les contribuables. Ces charges sont légères et se bornent à une taxe de 05 centimes en plus par 100 kil. de bois et de 04 centimes par hectolitre de vin.

Ajoutons, que, grâce à certaines économies réalisées sur divers services, les prévisions budgétaires de l'année présente, font espérer un excédent de recettes de 1.500 francs.

—

Tombé d'un cerisier. — Le nommé Pierre Sandras, cueillait tranquillement quelques cerises, monté sur l'arbre, lorsque la branche sur laquelle il était perché a cassé tout-à-coup ; il s'est fait en tombant de très graves blessures.

—

Salubrité. — Grâce à la chasse énergique faite aux immondices par le Commissaire de Police, nos rues sont dans un état de propreté relativement satisfaisant et l'état sanitaire de la ville excellent.

—

© VILLE DE SISTERON

—

Suicide. — Le cadavre de la nommée J.B., âgée de 51 ans et demeurant avec son mari au faubourg la Baume, a été retiré d'un réservoir situé dans l'ancien couvent. On attribue à des chagrins domestiques la funeste résolution de cette infortunée, qui était depuis quelques temps atteinte de paralysie partielle.

—

Incendie. — Dans la matinée de vendredi, un violent incendie s'est declaré dans la ferme appelée Gobin, située sur le terroir de Valernes et appartenant à M. Turcan. Les secours ne pouvant être organisés à temps et l'eau étant rare et éloignée tout, sauf les bestiaux, a été la proie des flammes.

Les pertes sont convertes par une assurance.

—

Dimanche dernier sur le kiosque les Touristes des Alpes ont donné un concert auquel on ne s'attendait nullement.

Une foule compacte se pressait sous les ombrages du boulevard. Quelle exhibition de toilettes, messieurs les gendarmes! Il y en avait pour tous les goûts : de bariolées, de brodées de chamarrées, même de chiffonnées; de convenables, de décentes, comme aussi de tapageuses et de fantasques, quelques-unes seulement riches et distinguées, d'une élégance de bon aloi, s'harmonisaient on ne peut mieux avec les dames dont elles rehaussaient la beauté naturelle.

Plusieurs morceaux de musique ont été appréciés. Par contre la *Mulâtresse* a paru d'un goût douteux. Il est vrai que pour rendre ce morceau suivant les idées du compositeur, il eût fallu des instruments encore inconnus chez nous: timbale, tam-tam, chapeau-chinois, harmonica, castagnettes, et autres machineries dont le nom sauvage m'échappe.

D'un avis unanime la *Mulâtresse* a été trouvée détestable. Marneffe seul la prétend délectable en harmonique bien qu'écorchante, mâle, noble et très recommandable.

C'est sans doute pour cela qu'il n'y a qu'un Marneffe à Sisteron.

—

Aux *Variétés Sisteronnaises*, toujours même succès de M. Honoré et de Mmes Lucia et Zélie, demain représentation d'adieux de ces vaillants artistes.

De nouveaux débuts auront lieu prochainement

—

ÉTAT-CIVIL
Du 10 au 17 Juin 1887

NAISSANCES

Estublier (Jeanne-Fanie-Marie). — Anne (Baptistine-Marié-Antonia). — Tourrès (François-Paul-Auguste). — Clergues (Alfred Antoine-Etienne). — Aubert (Fabius-Marcellin-Jean).

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Entre M. Allibert Edouard-Marins, et Mlle Brun Marie-Louise.

DÉCÈS

Bernard Zoé-Julie, âgée de 61 ans.

VOLONNE

—

Notre fête patronale de St-Jean, sera célébrée cette année avec un éclat particulier. Grâce à la bonne volonté de la Municipalité et de la population, on a pu former un brillant programme qui, certainement, attirera parmi nous de nombreux étrangers.

Voici les détails des fêtes :

Samedi soir 25 : *Salves d'Artillerie ; Retraite aux Flambeaux*, par la Fanfare de la localité ; *Grand Feu de Joie.* — Dimanche 26 : *Salves d'Artillerie;* à 2 h. 1/2 : *Réception de la Société des Touristes des Alpes;* à 3 h. 1/2 : *Grand Concert*, donné par les 2 Sociétés; à 5 h. 1/2 : *Ouverture du Bal ;* à 8 h. 1/2 *Retraite aux Flambeaux*, par les 2 Musiques ; *Feu d'Artifice; Concert de Nuit,* donné pendant la durée des Feux; *Illumination à Giorno; Grand Bal,* pendant la durée de la Fête. — Lundi 27, à 10 h. du matin : *Concert* par les 2 Muiques sur plusieurs points de la ville; pendant la durée de la fête : *Tir à la Cible,* prix 10 fr.; à 2 h. apr.-midi : *Jeux de Boules,* 10 fr. et plus la mise 2 fr.; *Courses diverses : Trois Sauts, Jeux de la Poële, de la Cruche, etc.;* à 6 h. 1/2 : *Défilé des Musiques se rendant à la Gare.*

Le meilleur accueil sera réservé aux étrangers.

DIGNE

—

On nous communique la circulaire suivante qui interessera plus d'un de nos lecteurs:

Digne, le 15 juin 1887.

Le Préfet des Basses-Alpes, à MM. les Sous-Préfets et Maires.

MESSIEURS,

Des demandes de secours pour dommages résultant des inondations de l'année 1886 me parvenant encore journellement, j'ai, par mesure d'ordre. fixé au 30 juin courant, le dernier délai de présentation des demandes de cette nature. Passé cette date. les pétitions seront rejetées de plein droit.

Mon attention a été également appelée sur les nombreuses réclamations pour pertes par suites de gelée se rapportant à l'année couraute, et j'ai constaté à cette occasion, que les instructions qui en réglent la présentation ne sont généralement point observées.

Je vous rappelle en conséquence, que ces demandes doivent me parvenir dans les 15 jours qui suivent l'évènement. Indépendamment du droit de réclamation qui appartient à tout contribuable, MM. les Maires ont également qualité pour faire constater dans le délai légal les pertes qui affectent tout ou partie du territoire de leurs communes.

Vous trouverez au surplus, dans la circulaire du 21 juin 1883, insérée au recueil des actes administratifs, n° 16, page 125, tous les renseignements dont vous pouvez avoir besoin à cet égard.

Je vous prie de vous conformer strictement aux prescriptions de cette circulaire.

Agréez, Messieurs l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet des Basses-Alpes
GILLIOT.

MANOSQUE

—

M. Roubaud, receveur des Contributions Indirectes à Manosque, est nommé contrôleur à Cannes. M. Roubaud emporte les sympathies de tous ceux avec lesquels il a été en relation à Manosque.

—

Les sieurs M... et P..., cultivateurs, se sont tout dernièrement exercés à une scène de pugilat. La rixe a été sanglante. P... a été fort maltraité par M... qui est, paraît-il, d'une force peu commune.

—

ÉTAT-CIVIL DE MANOSQUE
Du 10 au 18 Juin 1887

NAISSANCES

Martin (Etienne). — Guinde (Berthe). — Piza (Joseph).

PUBLICATION DE MARIAGE

M. Laugier (Barthélemy) et Mlle Thomé (Joséphine-Théophonie).

DÉCÉS

Moisson (Lucien), 48 ans. — Givaudan (Justine), 79 ans. — Oraison (Pierre), 2 mois Turcan (Antoine), 79 ans. — Martel, 46 ans.

HISTOIRE
DE SISTERON

D'après M. Edouard de LAPLANE

—

Les embarras financiers succèdèrent à la préoccupation causée par le voisinage de la peste. Il fallut revenir à l'aliénation des propriétés communales. C'est en effet, la mesure qui fût prise pour parer aux difficultés les plus pressantes.

Dans l'état de détresse où se trouvait la ville, s'il était juste de mettre des bornes à ses dépenses, il ne l'était pas moins de reviser son affouagement afin de rétablir entre la taille et les produits réels de son territoire, un équilibre qui n'existait plus.

En un demi siècle, la masse des fonds imposables avait diminué de plus d'un quart. Donc, une révision générale des feux fut ordonnée dans la province et l'affouagement de Sisteron demeura fixé à trente-cinq feux (1728). En 1776, il y eut une nouvelle réduction qui porta le nombre à trente-un feux.

L'année 1739 fut marquée par les funérailles solennelles du père Bertet, missionnaire de Sisteron dont la vie avait été consacrée à la religion et au bien public.

1744. — Sur la fin de cette année, l'infant d'Espagne Don Philippe, après quelques stériles succès en Italie, ayant été obligé de se retirer, arriva à Sisteron. Ses troupes épuisées de fatigues furent atteintes par le typhus. Hôpitaux, églises et monastères, maisons particulières écuries, tout fut bientôt envahi, jusqu'aux rues elles-mêmes.

Le dévouement fit éclater des prodiges. Une religieuse, Mlle de La Tour, se prodigua partout où était le danger. Son père ne fut point le dernier à se signaler à l'exemple de sa courageuse fille. Tous les dévouements furent impuissants à empêcher que le fléau ne décimât cruellement le pays pendant près de deux mois.

FEUILLETON DU "SISTERON-JOURNAL"

(3) **L'HOMME**

AUX

TROIS SOULIERS

—

— Pouvez-vous me raccommoder ce soulier ?

Le père Chrétien saisit le soulier estropié, le retourna dans tous les sens; appuya le bout gros et noir de ses doigts en spatule sur les plaies béantes, secoua la tête avec l'air soucieux d'un médecin qui voit un malade prêt à crever, appuya fortement sur la semelle, secoua encore la tête, et répondit :

— Sans doute que je peux vous le raccommoder. *Pardi* ! Mais ça n'en vaut guère la peine.

— Enfin, balbutia Philis, raccommodez-le toujours. Combien me prendrez-vous ?

— Une couture à l'empeigne, une autre couture et un bon morceau à la semelle, répondit le père Chrétien, ça vous coûtera quinze sous.

Philis se récria. Quinze sous, c'est une somme, petite, il est vrai; mais petite ou grande, il n'en avait que le commencement et non la fin. Comment arriver jusque-là ? Il eut beau débattre la chose, il ne put obtenir que le sourire méprisant d'Hortense, et la déclaration du père Chrétien qu'il n'en retrancherait pas un centime. En cela, le père Chrétien montra toute l'inflexibilité des gens de mauvaise humeur.

Il fallut acquiescer. Quinze sous, pas un centime de moins. Le soulier devait être réparé le lendemain dans la matinée. Philis Varinet s'en remit au ciel, qui est si parsemé d'étoiles que, d'aventure, la sienne pourrait bien s'y trouver, et il espéra dans l'un des coups fabuleux que se permet parfois la fortune, pour amasser avant le lendemain matin les quinze sous exigés, puis il s'en alla en disant :

— A demain matin

Hortense sortit de l'échoppe quelques minutes après, suffisamment munie d'une saine morale, et, au lieu de se rendre à son atelier, alla conter ses douleurs à M. Auguste qui, pour le moment, était sans ouvrage et flânait dans les crémeries. Le père Chrétien ayant fini l'autre besogne, prit en main le soulier de Philis Varinet, prépara sa manique, son tirepieds et son cuir.

Il palpa de nouveau cette chaussure éventrée et soulain... soudain, tandis que le père Chrétien inspectait une dernière fois la semelle, un louis neuf jaillit hors du vieux cuir lézardé comme le pepin d'une orange que l'on presse. Il s'étala avec un *ting* sur le plancher boueux de l'échoppe. Le savetier ramassa prestement la pièce jaune et lui fit une risette.

Avez-vous quelquefois regardé la joyeuse mine que fait l'or dans le logis du pauvre ? Moi, j'ai souvent interrogé les pièces de vingt francs, et je leur ai demandé leur secret. L'or est un métal vivant.

Si vous soupez dans tel restaurant, que je ne nommerai pas, — car parler de la Maison d'or, c'est bien usé, — de Brébant, c'est bien prétentieux, — si donc vous soupez, et qu'au dessert, parmi les fioles vides, sur la nappe tachée, vous, jetiez cinq ou six louis au garçon, l'or prend alors une allure piteuse; une couleur terne et satinée. Le gaz n'y fait rien. les yeux de l'*impure* qui vous accompagne ont beau briller, l'or ne jette aucun reflet. Au milieu des cristaux et de l'argenterie, sur le linge damassé, ce métal, plus vertueux qu'on ne croit, dessine de petites taches terreuses, comme s'il était le payement d'une mauvaise action.

Si, au contraire, dans un jour de générosité folle, vous posez vingt francs dans la main d'un pauvre; ou si vous vous donnez la peine de monter un sixième étage pour laisser votre obole sur la table grasse d'un galetas; comme l'or rit de bon cœur ! comme il fait scintiller ses petits rayons gais autour de lui. On dirait un morceau de soleil tombé dans la fange, et le séchant et la transfigurant.

Il semble crier, avec sa petite voix claire : Je suis la joie ! Je suis le feu dans l'âtre, en hiver ! Je suis les fleurs sur la fenêtre, en été ! Je suis le pain sur la table, le vin dans le verre ! Que sais-je ? La joie, enfin, et c'est tout dire !

—

(*A suivre*)

© VILLE DE SISTERON

1750. — A ce passage d'un cortège princier qui n'avait laissé que de tristes souvenirs, succéda bientôt le passage d'un autre cortège autrement brillant dont les riches équipages étonnèrent nos concitoyens.

Victor-Amédée de Savoie, se rendant en Espagne pour épouser une princesse de ce royaume, traversa Sisteron avec toute sa suite, composée d'une maison magnifique montée pour la future princesse, et s'arrêta deux jours dans notre ville. Au retour, les époux prirent la même voie pour rentrer en Italie.

En 1754, le Conseil chargea quatre de ses membres de préparer tous les éléments nécessaires pour fixer des impôts en nature à prélever sur diverses denrées. Il fut convenu qu'on percevrait un dixième sur les fruits, grains, légumes, foins, chanvre, amendes, noix, olives, etc. La ferme fut délivrée aux enchères.

GABRIEL DURAND.

(A suivre).

ETUDE

DE

Me ESTAYS, Ancien magistrat, Liscencié en Droit, Avoué

A SISTERON

VENTE

DE

Biens de Mineurs

Il sera procédé le *Mercredi, treize Juillet* prochain, à neuf heures du matin, au Palais de Justice de Sisteron et devant M. Jeanselme, juge au tribunal à ce délégué, à la vente aux enchères publiques des immeubles suivants, situés sur la commune de Bayons, canton de Turriers arrondissement de Sisteron.

PREMIER LOT

Une pièce de terre labourable de la contenance de trois ares, soixante centiares environ, située dans la commune de Bayons, quartier des Plantages, confrontant du levant Magnan François, du midi chemin, du couchant et du nord Chaix Etienne.

Mise à prix, cent francs
ci. . . . . 100 fr.

DEUXIÈME LOT

Propriété en nature de terre labourable de la contenance de dix-neuf ares, vingt centiares, située au quartier dit la Pay, confrontant du levant François Sarlin, du midi ravin, du couchant ravin, et du nord François Allègre.

Mise à prix, deux cents francs,
ci. . . . . 200 fr.

TROISIEME LOT

Un jardin de la contenance de trente six centiares, situé près du village de Bayons, touchant du midi Massot, du couchant Maynol Thomé, du nord Fabre Adolphe et du levant Charles Ailhaud.

Mise à prix trente francs,
ci . . . . . 30 fr.

QUATRIÈME LOT

Une propriété en nature de terre labourable de la contenance d'environ quarante ares, située au quartier de la Pay, terroir de Bayons, confinant du levant Allegre Joseph, du midi ravin, du couchant rase, du nord Joseph Martel.

Mise à prix, deux cent cinquante francs
ci. . . . . 250 fr.

Ces immeubles appartiennent au mineur Scipion Davignon qui les a recueillis dans la succession bénéficiaire de ses père et mère.

La vente en a été autorisée par délibération du Conseil de famille dudit mineur prise sous la présidence de M. le juge de paix de Turriers, le huit mars dernier, homologué par jugement du tribunal civil de Sisteron du huit juin courant.

Cette vente est poursuivie à la requête de Leydet Désiré, propriétaire à Bayons, tuteur dudit mineur.

Elle aura lieu en présence du sieur Allègre Joseph, propriétaire à Bayons, subrogé tuteur du mineur.

S'adresser pour tous renseignements à Me ESTAYS, avoué constitué pour le sieur Leydet Désiré.

Pour extrait :
ESTAYS.

Enregistré à Sisteron, le 18 Juin mil huit cent quatre-vingt-sept, folio 78, case 5. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes.

LAMBERT.

REVUE FINANCIÈRE

—o—

Le marché est sans changement : 3 0/0 81.65 4 1/2 0/0 108.50.

Le *Crédit Foncier* se traite à 1380.

Les obligations foncières et communales à lots montrent de bonnes dispositions. La faveur de l'épargne ne se dément pas et les cours des divers types progressent pour ainsi dire sans interruption.

La *Société Générale* se maintient très fermement à 455. Les bénéfices du mois s'élèvent à 315,000 fr. la moyenne mensuelle habitnelle est dépassée.

La *Banque d'Escompte* a un marché très suivi à 472.25.

La Cie d'assurances *l'Aigle-Vie* vient d'avoir son assemblée générale. Les comptes rendus de l'exercice 1886 témoignent de sa bonne situation et de ses progrès. Toutes les résolutions soumises à l'assemblée ont été approuvées à l'unanimité. Le compte de profits et pertes de l'exercice se solde par un excédent de 183,784 francs a été reporté à nouveau.

La Société des mines d'or *La Indiana* définitivement constituée sous la présidence de M. Liccioni, le créateur du Callas se présente dans d'excellentes conditions.

Le public fera certainement un accueil empressé à l'émission qu'on dit prochaine.

Achats très suivis sur les obligations 6 0/0 *du Panama* que les demandes du comptant porteront rapidement à 500 fr.

Nombreuses demandes en polices *A. B de l'Assurance Financière.*

Nos chemins de fer sont bien tenus.

AVIS DU DOCTEUR

Quand l'homme, lancé dans le tourbillon des affaires, ne peut consacrer aux tout le temps qu'exige une bonne digestion pour s'accomplir, le **Beef-Lavoix** par la viande, le quinquina, et les autres subtances toniques et apéritives qu'il contient, sera là pour éviter à l'estomac toutes les fâcheuses conséquences de cette erreur de notre temps qui veut pue tout marche à la vapeur. Par son usage, il digèrera mieux, il se réconfortera à ces courts instants que lui laissent à peine des obligations impérieuses. -- La dose rationnelle du **Beef-Lavoix** est de trois verres à Madère par jour.

M

Votre vin alimentaire BEEE est un excellent tonique, mais j'estime surtout qu'il constitue un condiment de piemier ordre, et que chacun doit en faire le prélude d'un bon repas, car il prépare l'estomac autant, sinon mieux qu'un bon bouillon.

Agrèez, etc. DOCTEUR JARDIN
Montreuil-sous-Bois, 20 octobre 1883.

Si vous avez des amis qui souffrent de dyspepsie, d'indigestions, d'inappétences ; dont les selles ne ne sont pas régulières : dont le sommeil est lourd et pénible, faites-leur donc prendre du Hop-Bitters et quelle que soit l'ancienneté de leur affection, ils seront vite soulagés et peu à peu guéris, s'ils persevèrent dans ce précieux traitement

M

Je souffrais de dyspepsie depuis deux ans, mon estomac fatigué ne pouvait supporter aucune nourriture, votre Hop-Bitters m'a rendu la santé. Je vous en remercie, etc.

Agréez, etc.

MATHEYS.
150, rue de Paris, Vienne.

Depuis 16 ans.

Semention (Yonne), le 16 janvier 1887. Depuis 1870 j'avais une douleur dans le côté gauche qui me gênait pour respirer ; la digestion se faisait mal et j'avais souvent des étouffements. Depuis que je prends les Pilules suisses à 1 fr. 50 la boite, je me porte bien. Ma femme souffrait depuis longtemps de maux de tête et d'estomac ; le cœur chargé, mal au côté, etc. ; grâce aux bonnes Pilules suisses, elle est aussi entièrement rétablie. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. Murgue, maitre maçon. Signature légalisée.

LA PHTHISIE PULMONAIRE

et la Bronchite Chronique.

Ces deux terribles fléaux qui fournissent chaque année un tel appoint dans la mortalité, ont fait l'objet d'une étude spéciale par le Dr JULES BOYER, ex-interne des Hôpitaux. Réunir en une bonne brochure de 160 feuillets les observations sur ces maladies, depuis leurs causes, leurs symptômes, leurs diagnostics, jusqu'à leur remèdes ; mettre le malade en mesure de se soigner lui-même ; tel a été le but de ce savant praticien, Il l'a fait dans un style qui, quoique médical, n'en est pas moins à la portée de tous ! Des milliers de guérisons, même dans le cas où le malade était condamné par les médecins, ont confirmé le succès de cette brochure (20e édition). Envoi franco 1 fr. 50 centimes.

Lellier, 9, cité Condorcet, Paris.

CORS, VERRUES, DURILLONS sont radicalement guéris sans danger ni douleurs par le **Baume-Cors Gelin**. Une ou deux applications suffisent pour en voir disparaitre toute trace en quelques jours. Flacon 1 fr. 10 franco.

GELIN, pharmacien de 1re classe, 38, rue Rochechouart, Paris.

DEMANDEZ

LA LIBERTINE

Liqueur Reconstituante et Digestive

DE

GIVAUDAN FRÈRES

A VOIRON (Isère)

Exposition Internationale de Lyon, *seule Maison ayant obtenu les trois Récompenses,* médaille d'or de 1re classe, *Pour la LIBERTINE,* couronne civique et grand diplôme d'honneur. *pour l'Ensemble des produits.*

Se trouve dans les principaux Cafés

SI VOUS VOULEZ

DE LA

BONNE CHAUSSURE

RÉUNISSANT

ÉLÉGANCE, SOLIDITÉ et BON MARCHÉ

sur Commande et à la Confection

adressez-vous

chez M. VIDAL

Traverse de la Place

SISTERON

L'imprimeur-gérant, A. TURIN.

AMARA BLANQUI Médaille à toutes les Expositions

AMARA BLANQUI Le meilleur des Amers.

AMARA BLANQUI Le meilleur des Amers.

CHOCOLAT-DAUPHIN

VANILLÉ ET DOUBLE VANILLÉ

SE VEND PARTOUT

LES

CAPSULINES BOBEAU

Au Fer et à la Quassine

Guérissent très rapidement l'Anémie, la Chlorose, les pâles couleurs, la faiblesse du sang. Elles excitent l'appétit, activent la digestion et guérissent la plupart des Maladies chroniques de l'estomac.

En vente dans toute bonne pharmacie à 2 fr. le flacon

Ou chez l'inventeur **BOBEAU**, pharmacien, à LANGEAIS (Indre-et-Loire)

QUI EXPÉDIE FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE DE 2 FR.

Maison fondée à Paris

EN 1786

CHOCOLAT GUÉRIN-BOUTRON

Médailles

aux Expositions Universelles de Paris et de Londres

© VILLE DE SISTERON

LE RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL des CHEVEUX de Mme S. A. ALLEN

rend aux cheveux blanchis ou décolorés la couleur, l'éclat et la beauté de la jeunesse. Il renouvelle leur vie, leur force et leur croissance. Les pellicules disparaissent en peu de temps. C'est une préparation sans égale. Son parfum est riche et exquis. "UNE SEULE BOUTEILLE M'A SUFFI" c'est là l'exclamation de beaucoup de gens dont les cheveux gris ont repris leur couleur naturelle, et dont les parties chauves se sont recouvertes de cheveux, après en avoir fait usage d'une bouteille. Ce n'est pas une teinture. 92, Boulevard Sébastopol, Paris.

SE TROUVE CHEZ LES COIFFEURS, PARFUMEURS, ET PHARMACIENS ANGLAIS.

Médaille d'Or Exp. Intle de Phie Vienne 1883

Sirop Codéine Tolu Zed

Le **Sirop** du Dr **Zed** est un calmant précieux pour les Enfants dans les cas de *Coqueluche, Insomnies*, etc.; contre la *Toux nerveuse des Phthisiques, Affections des Bronches, Catarrhes, Rhumes*, etc.

PARIS, 22 & 19, rue Drouot, et Phies.

ASSORTIMENT COMPLET DE

VIGNES AMÉRICAINES FRANÇAISES ET FRANCO-AMÉRICAINES

Jacquez raciné, Riparia raciné, Othello, petit Bouchet raciné, Aramon raciné et autres espèces.

S'adresser à **M. Adolphe JOURDAN** pépiniériste : Forcalquier.

LA

MERVEILLE DU XIXme SIÈCLE

est sans contredit le

PYROGÈNE

Il fait en ce moment l'admiration du monde entier, c'est un instrument de poche et de précision, remplaçant les briquets et les allumettes, produit instantanément du feu en tous lieux et en tous temps, inusable et vrai phénomène de la nature.

Franco Cinq francs par mandat-poste

On demande des Agents et des Dépositaires

S'adresser à MM. BŒUF, COSTE père et Cie, breveté s. g. d. g., rue de l'Anguille, 6. — AVIGNON.

Les principes solubles de la viande constituent l'aliment par excellence des malades et des convalescents, et le

BEEF-LAVOIX

qui est absorbé facilement par les estomacs les plus récalcitrants, contient, par litre, les principes solubles de 1k,090 de viande maigre de bœuf premier choix, en outre de la quantité de Quina prescrite par les formulaires officiels et du Phosphate de chaux si utile pour la formation normale et la consolidation des os. Il est le remède le plus efficace pour guérir promptement la **Scrofule**, le **Lymphatisme**, l'**Anémie**, la **Dyspepsie**, la **Gastralgie**, la **Chlorose**, l'**Atrophie musculaire**, la **Tuberculose**, toutes les maladies des os. Il convient particulièrement aux phtisiques, aux enfants débiles, aux jeunes filles maladives, aux jeunes mères languissantes, à toutes les constitutions affaiblies ou délabrées, aux vieillards, aux convalescents, aux blessés.

Il donne la fraîcheur au teint; la vigueur aux muscles, la richesse au sang, la force et la santé. Nous avons pour l'attester les milliers de médecins qui le prescrivent et toutes les personnes qui en ont fait usage.

Il se prend avant les repas à la dose d'un verre à liqueur, matin, midi et soir et a l'avantage de ne jamais échauffer.

6 FR. *le litre;* **3 FR. 25** *le 1/2 litre, chez tous les Pharmaciens*

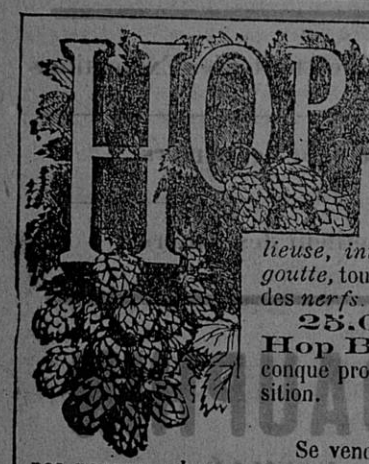

HOP BITTERS

la meilleure, la plus pure et la moins coûteuse des Médecines, possède les propriétés curatives les plus efficaces. Composé de Houblon, Buchu, Chicorée, etc., son action est variée, parfaite et infaillible dans un grand nombre de cas, notamment dans les cas de *constipation, dyspepsie, gastralgie, fièvres bilieuse, intermittente* ou *paludéenne, névralgies, rhumatismes* et *goutte*, toutes les maladies de l'*estomac*, du *foie*, des *reins*, de la *vessie*, des *nerfs*. Il régénère le sang et donne fraîcheur, vie et forces nouvelles.

25.000 francs seront payés à quiconque pourra prouver que le **Hop Bitters** n'a pas guéri ou tout au moins soulagé, ou à quiconque prouvera qu'il contient quoi que ce soit de nuisible dans sa composition.

Se vend chez tous les Pharmaciens. — Si votre Pharmacien n'en est pas pourvu, adressez-vous à M. ACARD, *pharmacien de première classe, à St-Mandé, près Paris*, qui vous enverra de suite franco, contre mandat-poste, la quantité de flacons que vous désirerez, à raison de 5 francs par flacon.

Pour empêcher la fraude, nous recommandons de briser les bouteilles vides plutôt que de les jeter.

PULVÉRISATEUR BROQUET

121, Rue Oberkampf, 121, PARIS

Pour le traitement des maladies de la Vigne et des Arbres fruitiers par le Sulfate de cuivre.

LE SEUL RECONNU PRATIQUE. Demander le Catalogue spécial.

Impressions COMMERCIALES ET DE LUXE

CIRCULAIRES
Têtes de Lettres
BROCHURES
Lettres de Mariage DE NAISSANCE et de Décès
PRIX-COURANT
ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse
IMPRIMÉS POUR MAIRIES
Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les *Impressions Lithographiques*

LIVRAISONS RAPIDES. — PRIX MODÉRÉS

Impressions COMMERCIALES ET DE LUXE

FACTURES
Livres à Souche
REGISTRES
Labours
PROSPECTUS
MANDATS
Etiquettes en Couleurs VARIÉES

KEMMERICH

L'EXTRAIT DE VIANDE KEMMERICH dont l'emploi s'est généralisé partout doit son succès à sa qualité supérieure et à son prix modéré. Le **BOUILLON CONCENTRÉ KEMMERICH**, exclusivement préparé avec de la viande de bœuf, fournit *instantanément* un Consommé excellent.

8 Diplômes d'honneur — 8 Médailles d'or

EN VENTE CHEZ TOUS LES DROGUISTES ET ÉPICIERS

Agent général pour la France : P. DUBOSC, PARIS

Manufacture des POMPES BROQUET

121, Rue Oberkampf, PARIS

En vue de l'abondante récolte prochaine, soit pour les pays de vignobles et pays de pommes, la Maison BROQUET a mis en construction des nouveaux systèmes de Pompes rotatives ou à pistons perfectionnées spéciales pour le transvasement des Cidres, Vins et Spiritueux, etc., etc. Elle a également en Magasins un grand approvisionnement d'Alambics-Valyn, indispensables à toutes distillations agricoles.

Demander l'envoi des PROSPECTUS ILLUSTRÉS qui sont adressés FRANCO.

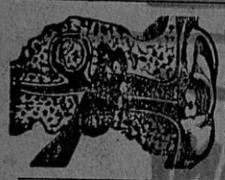

GUERISON DE LA SURDITÉ

Les **TYMPANS ARTIFICIELS**, brevetés, de **NICHOLSON**, guérissent ou soulagent la **Surdité**, quelle qu'en soit la cause. — *Les guérisons les plus remarquables ont été faites.* — Envoyer **25 centimes** pour recevoir *franco* un livre de 80 pages, illustré, contenant les descriptions intéressantes des essais qui ont été faits pour guérir la **Surdité**, et aussi des lettres de recommandation de Docteurs, d'Avocats, d'Editeurs et autres hommes éminents qui ont été guéris par ces **TYMPANS** et les recommandent hautement. Nommez ce journal.

Adresser J. H. NICHOLSON, 4, rue Drouot, PARIS

Pilules Purgatives

H. BOSREDON d'ORLÉANS

Beaucoup de personnes ont rétabli ou conservé leur santé par l'usage de ces **Pilules dépuratives végétales**, depuis longtemps connues. Elles purgent sans interrompre les occupations, dissipent la Constipation, les maux de tête (migraines), les embarras de l'estomac (étourdissements, manque d'appétit), du foie et des intestins; elles peuvent être à la fois un purgatif complet ou un simple laxatif, et chassent l'excès de bile et des glaires.

Refusez les Contrefaçons

Le nom **H. BOSREDON** est gravé sur chaque Pilule.

PRIX : BOITE, 3f50 ; 1/2 BOITE, 2f. Cachet 609 m.

Envoi franco contre mandat ou timbres-poste adressés au Dépôt général :

GIGON, Pharmacien, 25, rue Coquillière, **PARIS**

SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES

Et à Orléans : H. Bosredon, dépositaire unique.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

CHOCOLAT-MENIER

EXIGER LE VÉRITABLE NOM

OUTILLAGE POUR AMATEURS et INDUSTRIELS

Fabrique de **Tours** de tous systèmes, **Scies mécaniques** (plus de 50 modèles) et coupeuses pour les étoffes, dessins et toutes fournitures pour le **Découpage**. BOITES D'OUTILS.

TIERSOT, *r. des Gravilliers, 16, Paris*

Grand Diplôme d'honneur en 1884 et 1885

Le **TARIF-ALBUM** (250 pages et plus de 500 gravures) est envoyé franco contre **0 fr. 65**

Certifiée conforme — Le gérant, — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON